

Entre les soussignés :

L'association **La Ciotat Sport Basket**, dont le siège social est *Maison des Associations, 3 place Evariste Gras, 13600 La Ciotat*, représentée par Monsieur Laurent Fasano, agissant en qualité de Président.

Ci-après dénommée : LCSB

Et la société
domiciliée
Représentée par :
Agissant en qualité de :
Ci-après dénommée :

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

1. Le LCSB, unique club de basketball de la ville de La Ciotat a proposé à de participer au soutien de l'« Opération N3 ».
2. accepte de soutenir financièrement l'opération en contrepartie de la promotion et/ou de la publicité qu'elle retire de l'association de son image avec l'évènement.
3. En conséquence, les parties se sont rapprochées et ont défini de la manière suivante les conditions de leur partenariat.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1. **La place de** **dans l'évènement** : Elle est un partenaire dans son secteur professionnel.
2. **Caractéristique de la saison de Basket Ball** : Une école de basket, une section loisir, dix équipes jeunes et deux équipes seniors masculines ; l'équipe fanion évoluant en Championnat Régional de Pré-National visant le titre et prétendant à une place en Championnat de France National 3 pour la saison 2018/2019
3. **Durée** : Le contrat est conclu pour la fin de la saison 2017/2018 (du 1er mars 2018 au 31 août 2018), renouvelable après accord des deux parties pour la saison 2018/2019 (du 1er septembre 2018 au 31 août 2019).
4. **Engagement de l'Association** : Les prestations fournies par le LCSB au titre du présent contrat, sont : présence du logo du partenaire sur le site internet du LCSB, sur la page Facebook du club, sur les mails aux adhérents et lors de manifestations organisées par le

LCSB et de l'« Opération N3 » jusqu'au 31 décembre 2018, et renouvelable au 1^{er} janvier 2019 après accord.

Autres possibilités à discuter : pose d'un panneau dans le gymnase Masse où se déroule la majorité des rencontres du club, flocage (tenues, sacs, survêtements etc).

5 Contrepartie financière : versera au LCSB la somme de
Ce don donne droit à une réduction fiscale : Mécénat d'entreprise : 60% du montant du don (Dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués)). Particulier : 66% des sommes versées (réduction maximale : 20% du revenu imposable). Le club fournira un reçu fiscal.

6 Résiliation : En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues au contrat, celui-ci sera résilié de plein droit, après mise en demeure restée sans effet. L'indemnité de résiliation à la charge de la partie défaillante, sera, à défaut d'accord des parties dans le délai de quinze jours, fixée par le juge saisi de la partie la plus diligente.

7 Election de domicile : Les parties font élection de domicile :
Pour : à son siège social
Pour LCSB : à son siège.

Signatures :

Représentant de l'entreprise

Représentant de l'association

Fait à, le en deux exemplaires originaux.

**OPERATION
N3**